



**CAHIER DE CHARGE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS
BUREAUTIQUES AU PROFIT DE L'ANPR DANS
LE CADRE DU PROJET "INCUBATOR FOR INNOVATION AND
TECHNOLOGICAL TRANSFER IN THE MEDITERRANEAN - INTECMED"
CODE B_A.2.1_0063 CO-FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE**

CONSULTATION N° 09/2023



I-CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : OBJET ET CONSISTANCE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'équipements bureautiques détaillée au cahier des clauses techniques particulières selon le tableau suivant :

Ordre	Désignation	Quantité
1	Armoires de rangement	2
2	Chaises de formation	12
3	Chaises visiteurs	8
4	Sièges de bureau orthopédique	5
5	Table de réunion	3
6	Pupitre	1
7	Salon d'accueil	1
8	Tables hautes	4
9	Bureaux	9
10	Chaises de salle de réunion	16
11	Portes manteaux	6
12	Repose pieds métallique	6
13	Table de réunion GM	1
14	Chaises pour table de réunion PM	12

1.2 Consistance du marché

La présente consultation est composée de 14 articles.

Le soumissionnaire a liberté de participer à un ou plusieurs articles objet de la présente consultation. Le nombre maximum des articles pouvant être attribués à un même soumissionnaire n'est pas limité.

Cette consultation sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement pour chaque article.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette consultation les entreprises capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires tant sur le plan professionnel que technique et financier en vue de la bonne exécution de leurs obligations.

Les Entreprises en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

ARTICLE 3 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présentés dans les cahiers des charges et signées par les candidats qui les présentent directement ou par leurs mandataires dûment habilités.

Du seul fait de l'envoi ou dépôt de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la présentation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Le soumissionnaire est lié par son offre du seul fait de son envoi. Il ne peut ni la modifier, ni la remplacer, ni l'annuler. Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par l'ANPR.

ARTICLE 4 : ENVOI DE DOCUMENTS

- Les offres doivent parvenir à l'ANPR sous plis fermés, et ce par courrier recommandé ou par Rapid-post ou remis directement au Bureau d'Ordre à l'adresse suivante :

**L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
Rue Danton & Chaabene Bhourri N°11, Lafayette Tunis 1002, Tunisie**

Portant uniquement la mention suivante :

« À ne pas ouvrir »




**CONSULTATION N°08/2023 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
POUR LE COMPTE DU PROJET "INCUBATOR FOR INNOVATION AND TECHNOLOGICAL
TRANSFER IN THE MEDITERRANEAN - INTECMED" CODE B_A.2.1_0063**

Au plus tard le 12/04/2023 à 12h00.

Les offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.



ARTICLE 5 : CONTENU DE L'OFFRE

5.1 Documents administratifs :


-  La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé,
-  Une fiche de renseignements généraux (Annexe 1)
-  La soumission (Annexe 2)

5.2 Documents techniques :

L'offre technique du soumissionnaire doit être constituée des documents suivants :

-  Le formulaire de réponse
-  Les fiches techniques et prospectus de chaque article en langue française offre technique avec prospectus détaillés (caractéristiques techniques + photos)

5.3 Documents financiers

-  Le soumissionnaire doit déposer le bordereau des prix-détail estimatif conformément au modèle en (Annexe 3)

ARTICLE 7 : PRIX

La consultation qui découlerait de la présente consultation est un marché à prix unitaires. Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes et non révisables.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques jusqu'à la livraison complète de tous les équipements.

Les prix doivent être présentés conformément au bordereau des prix - détail estimatif en Annexe

Les équipements sont non soumis à la TVA. Une attestation d'exonération et un Bon de commande exonéré valables seront livrés au fournisseur retenu.

ARTICLE 8 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (60) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et conditions de l'offre.

ARTICLE 9 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES



La date limite de réception des offres est fixée pour le **12/04/2023 à 12h00**.

A cette date, les documents reçus ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR fait foi.

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES OFFRES

La commission d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai prescrit, sous peine d'élimination de leurs offres.

La commission d'ouverture des offres procède au rejet d'office dans les cas suivants :

-  La non-présentation de l'un des documents (Annexe 2 et Annexe 3) lors de l'ouverture des plis des offres financières
-  Les offres reçues hors délais

ARTICLE 11 : EVALUATION DES OFFRES

11.1 Vérification et classement des offres

L'ANPR procédera dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs des offres financières, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.

En cas de discordance entre les données du bordereau des prix - détail estimatif et les données de la lettre de soumission, les données des prix unitaires indiqués en toutes lettres sur le bordereau des prix sont tenues pour bonnes, et les indications contraires, aussi bien que les erreurs matérielles dans les opérations, seront rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'offre.

L'ANPR procédera ensuite au classement de toutes les offres financières par ordre croissant et ce pour chaque article séparément.

11.2 Dépouillement technique et critères d'évaluation

L'ANPR procédera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante par article.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par L'ANPR **et les offres ne comportant pas les fiches techniques et prospectus des équipements proposés.**

L'offre à retenir doit répondre aux critères suivants :

- ✚ Conforme aux caractéristiques techniques demandées ou propose des caractéristiques meilleures que celles demandées.

Dans le cas contraire, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

ARTICLE 12. ATTRIBUTION DU MARCHE

12.1 Attribution du marché

Cette consultation sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disant pour chaque article qui est techniquement conforme aux caractéristiques demandées.

ARTICLE 13 : NOTIFICATION DU MARCHE AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le soumissionnaire retenu provisoirement est informé du résultat de la consultation.

ARTICLE 14 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché qui découlerait de la présente consultation est constitué par les pièces suivantes :

- ✚ Les documents administratifs
- ✚ La soumission qui constitue l'acte d'engagement
- ✚ Le bordereau des prix-détail estimatif.
- ✚ L'offre technique avec prospectus détaillés (caractéristiques techniques + photos)

ARTICLE 15 : MODALITES & TERMES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué selon la modalité et termes suivants : 100 % du montant de chaque expédition, seront payés dans les trente (30) jours contre présentation des documents conformes et exactes.

ARTICLE 16 : DELAI D'EXECUTION & CAS DE FORCE MAJEURE

Le Fournisseur s'engage à livrer la fourniture objet de cette consultation qui découlerait de la présente consultation dans un délai maximum de **15 jours calendaires.**





Le délai de livraison commence à courir à compter de lendemain de la réception de la notification du marché.

ARTICLE 17 : PENALITES POUR RETARD DANS L'EXECUTION

En cas de retard dans l'exécution de cette consultation par rapport aux délais contractuels, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable à le fournisseur par jour de retard, une pénalité d'un pour mille (1‰) de la valeur de la fourniture non livrée dans le délai prévu. Cette pénalité est plafonnée à 5 % du montant du marché augmenté le cas échéant du montant de ses avenants.

ARTICLE 18 : DOCUMENTS D'EXPEDITION


Le soumissionnaire retenu doit dans un délai de cinq (5) jours au maximum de la date d'expédition en aviser l'ANPR et lui envoyer les documents suivants :

-  Une facture commerciale dûment signée et établie en quatre (4) exemplaires portant le montant total de l'expédition (en HT portant la mention : **Cette facture est en suspension de la TVA selon l'attestation d'exonération n°....., TVA suspendue est égale à.....**)
-  Le bon de livraison original signé
-  Une copie du bon de commande exonéré
-  Le PV de la réception provisoire signé sans réserve

ARTICLE 19 : GARANTIE TECHNIQUE

19.1 Etendue de la garantie

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, et malgré la réception provisoire des installations, le fournisseur demeure entièrement responsable de la garantie que :

-  Tous les équipements objet de la présente consultation est exempté de défauts tels que ceux de Fabrication, de matière, de conception et de montage.

Durant la durée de garantie, le fournisseur sera tenu de remplacer gratuitement toutes les parties qui montreraient des défauts de conception, de fabrication ou d'installation et de modifier gratuitement les conditions d'installation qui se seraient révélées insuffisantes au point de vue du rendement, de la sécurité ou de la performance d'exploitation.

Le remplacement sera effectué par le fournisseur (fourniture et main d'œuvre) soit par des pièces neuves livrées sur site, soit par réparation acceptée par l'ANPR et ce dans un délai convenu entre les deux parties.

19.2 Délai de garantie

Les équipements, une fois mises en place seront garantie pour une période d'**un (01) an** à partir de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves correspondantes.

La levée des réserves mineures doit être réalisée dans un délai convenu entre les deux parties, à défaut le délai de garantie ne commencera à courir qu'à partir de la levée de la totalité des réserves.

19.3 Fin du délai de garantie

Le délai de garantie expire, lorsque toutes les anomalies décelées lors des réceptions provisoires et/ou constatées lors de la durée de garantie auront été supprimées, soit 12 mois au moins, à compter de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves.

ARTICLE 20 : RECEPTION

20.1 Réception provisoire :

A l'issue des essais de réception, il sera établi un PV de réception provisoire qui sera signé par les représentants de l'ANPR et du fournisseur. A la suite d'une réception provisoire prononcée avec réserves, le PV de réception doit indiquer le délai imparti pour lever les réserves. L'ANPR prescrira par ordre de services au fournisseur, toutes réparations ou réfections qu'elle jugera nécessaire. Le fournisseur effectuera ces travaux à ses frais.

ARTICLE 21 : RESILIATION DU MARCHE

Au cas où le fournisseur ne satisfait pas à ses obligations, l'ANPR le met en demeure par lettre recommandée, visant et rappelant le présent article d'y satisfaire dans un délai de dix (15) jours à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, l'ANPR pourra résilier purement et simplement ou faire exécuter les prestations objet du marché suivant le procédé qu'elle jugera utile aux frais du titulaire du marché qui devra supporter la différence éventuelle entre le montant du marché définitivement accordé à un concurrent et celui de son offre.

A titre indicatif et non limitatif, constituent notamment des manquements :

- ✚ La non-conformité du fournisseur aux dispositions de l'un des articles du marché ;
- ✚ Retard dans la livraison ayant donné lieu à l'application du plafond des pénalités
- ✚ Faillite du fournisseur ou liquidation de ses biens, sauf à l'ANPR à accepter, s'il y a lieu les offres qui peuvent être faites par les héritiers, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché.
- ✚ Le non-respect des engagements objet de sa déclaration sur l'honneur de ne pas faire lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons, ou des présents, en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

ARTICLE 22: REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, le litige sera résolu par les tribunaux de Tunis auxquels compétence exclusive est attribuée.

Lu & accepté par

Le Soumissionnaire soussigné
(Signature & caché commercial)

Date



II-CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DEMANDEES

FORMULAIRE DE REPONSE

ARTICLE 01 : Armoires de Rangement

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
Armoires de Rangement	<p>Dimension : L 90cm x P 47cm x H 200cm</p> <p>Caisson en panneau stratifié double face avec couvre chant antichoc sur le pourtour en PVC épaisseur 4/10 mm même couleur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 04 étagères en panneau stratifié double face avec couvre chant antichoc sur le pourtour en PVC épaisseur 4/10 mm même couleur. - Vérins de réglage de niveaux au sol en PVC noir hauteur 25 mm réglables de l'intérieurs. - Chapeau en panneau stratifié double face épaisseur 25 mm avec couvre chant antichoc sur le pourtour en PVC épaisseur 2 mm même couleur. - 04 portes ouvrantes en bois stratifié épaisseur 19 mm avec couvre chant antichoc sur les pourtour en PVC épaisseur 4/10 mm et poignées métalliques + fermeture à clé. 	

ARTICLE 02 : Chaises de Formation

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
CHAISES DE FORMATION	Assise et dossier rembourrés en mousse souple revêtu en simili cuir ou tissu. Accoudoirs fixe en métal recouvert de couleur noir avec écritoire en polyvinyle noir anti paniqué. Piètements structure chromé à 4 piètements avec patins de protections antidérapantes sur les extrémités.	

ARTICLE 03 : CHAISES VISITEURS

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
CHAISES VISITEURS	<p>Assise : Long 40 cm / Larg 47cm Dossier : Long 36 cm / Larg 48 cm Accoudoirs : Long 40 cm / Es.Libre 48 cm Hauteur : H 42 cm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assise et dossier : Assise rembourré en mousse souple, dossier en polypropylène couleur noir. - Accoudoirs : Accoudoirs fixe en métal chromé. - Revêtement : Similicuir, Cuir ou tissu (matières et couleurs selon disponibilité) - Base ou piètements : Structure métallique chromé avec patins de protections antidérapants sur les extrémités. 	

ARTICLE 04 : SIEGES DE BUREAU

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
<p>SIEGES DE BUREAU ORTHOPEDIQUE</p>	<p>Assise : Prof 49 / Larg 52 Dossier : Haut 59 / Larg 47 Accoudoirs : Long 25 / Es.Libre 51 Base : Long 68 / H (P.normal) 50 / H (P.Haute) 59</p> <p>Dossier en mesh monté sur structure en polypropylène* noir avec réglage lombaire en hauteur. (Polypropylène : matière plastique élaborée chimiquement pour offrir une bonne résistance au choc et a la flexibilité) Accoudoirs (2D) en polypropylène réglable en hauteur et en profondeur Assise rembourré en mousse injecté avec couche de dacron, Revêtue en Tissu ou simili cuir Mécanisme Synchronique tournant, roulant, réglable en hauteur et en inclinaison. Repose tête: Rembourrés en mousse réglable en hauteur et en inclinaison (2D) Structure étoilée à 05 branches en en polypropylène avec 05 roulettes tournantes roulantes à double galets.</p>	

ARTICLE 05 : TABLE DE REUNION

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
<p>TABLE DE REUNION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L 6m50 x P 1m60 x H 0m75 Plateau de travail en panneau stratifié* plaqué épaisseur 50mm bordure droit avec couvre chant sur le pourtour de 4/10 de mm antichoc, posé sur une ossature métallique en tube rectangulaire peinture époxy. - Piètement en bois re-plaqué en Lamica Noir.- Sous-main revêtu en simili cuir. -Prises intégrées 	

ARTICLE 06 : PUPITRE

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
PUPITRE	<ul style="list-style-type: none"> - Col de cygne et lampe MIC - Deux VHF portables ou un PC de poche et un revers MIC - Puissance nominale 60W - Entrée auxiliaire, 2 entrées MIC, sortie ligne et sortie REC - Couleur : noire 	

ARTICLE 07 : SALON D'ACCUEIL

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
SALON D'ACCUEIL	<p>Structure en bois sylvestre (bois rouge)</p> <p>– Coussins en mousse revêtus en cuir /similicuir</p> <p>2 Fauteuils: Dim (L=1.06m; P=1.00m; H=0.85m)</p> <p>Canapé 2 places : Dim (L=1.72m; P=1.00m; H=0.85m)</p> <p>+ table basse</p>	

ARTICLE 08 : TABLES HAUTES RONDES

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
TABLES HAUTES	Une console double plateau, Bois rouge massif abouté et Table en acier peinture époxy Dimension : L 120 * L 45 * H 110	

ARTICLE 09 : BUREAUX DE DIRECTION

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
BUREAUX DE DIRECTION	<p>Bureau : L 2m20 x P 1m00 x H 0m75 Retour : L 1m90 x P 0m55 x H 0m64</p> <p>Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Plateau de travail en panneau stratifié plaqué épaisseur 50 mm bordure droit avec couvre chant sur le pourtour de 2 mm antichoc. – Piétement en Panneau stratifié plaqué épaisseur 50mm Bordure droit avec couvre chant sur le pourtour de 0.4 mm antichoc. – Cache jambe en panneau stratifié* plaqué épaisseur 50 mm bordure droit avec couvre chant sur le pourtour de 2 mm antichoc. <p>Retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dessus et fond de retour en panneau stratifié épaisseur 50 mm, caisson et étagère en panneau stratifié épaisseur 18mm avec couvre chant sur le pourtour de 4/10 de mm – Façades tiroir en panneau stratifié épaisseur 18 mm munis de coulisses avec ralentisseur. 	

	<ul style="list-style-type: none"> -le 1er tiroir muni de fermeture à clé + Elément de rangement bas compatible avec le bureau en couleur et en forme + Table basse compatible avec le bureau en couleur et en forme 	
--	---	--

ARTICLE 10 : CHAISES POUR LA SALLE DE REUNION

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
CHAISES POUR LA SALLE DE REUNION	<p>Assise : Longueur 54 cm / Largeur 55 cm Accoudoirs : Longueur 46 cm /Esp entre accoudoirs 56 cm Dossier : Longueur 79 cm/Largeur 56 cm Base : Longueur 65</p> <ul style="list-style-type: none"> -une assise et un dossier rembourrés en mousse souple avec couche de dacron. – Accoudoirs : Accoudoirs fixe en Polypropylène couleur noir. – Mécanisme : Mécanisme tournant, roulant, réglable en hauteur et en inclinaison. – Base ou piétements : Structure étoilée à 05 branches en métal chromé avec 05 roulettes tournantes roulantes à double galets. – Revêtement : Similicuir , Cuir ou tissu – Repose tête : Rembourrés en mousse souple avec couche de dacron. <p>Hauteur de pompe normal 48 cm</p>	

ARTICLE 11 : PORTES MANTEAUX

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
PORTES MANTEAUX	Porte manteaux en PVC à 05 paters	

ARTICLE 12 : TABLE DE REUNION

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
TABLE DE REUNION	réunion carrée modèle en verre émaillé de Dim L 1.20 X P 1.20m composée de : 1 plateau en verre émaillé Dim L 1.20 X P 1.20m 1 Structure <u>New</u> <u>Step</u> en tube carre 80 <u>laqué époxy</u>	

ARTICLE 13 : PORTES MANTEAUX

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
REPOSE PIEDS METALLIQUE		

ARTICLE 14 : CHAISES POUR TABLE DE REUNIONPM

Désignation	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques minimales proposées
<p style="text-align: center;">CHAISES POUR TABLE DE REUNION PM</p>	<p>Assise : Long 45 cm / Large 49 cm Dossier : Long 35 cm / Large 48 cm Accoudoirs : Long 26 cm / Hauteur : H 43 cm</p> <ul style="list-style-type: none">– Assise et dossier : Assise rembourré en mousse souple, dossier en polypropylène.– Accoudoirs : Accoudoirs fixe en métal chromé.– Revêtement : Similicuir, Cuir ou tissu– Base ou piétements : Structure métallique chromé avec patins de protections antidérapants sur les extrémités.	

Annexe 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom ou raison sociale :

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email :

Matricule Fiscale :

Numéro du compte bancaire:

Banque :

Inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom)

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 2 : SOUMISSION

Je soussigné

..... agissant en vertu des
pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société

Adhérent à la CNSS N° Enregistrée au
Registre national des entreprises sous le N° faisant
élection de domicile à

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation N°04/2021 relative à « l'acquisition
d'équipements audiovisuels pour le compte du projet INTECMED » CODE B_A.2.1_0063 .

M'engage et me soumet à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant
les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix
après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des
acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans
les délais présents.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre-vingt-dix jours (60) à
partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

M'engage à reconnaître que l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique » n'est pas
tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la
consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait. Déclare que sous
peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle
j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le
coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 3 : PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation	Q.	P.U HT	Total HT	TVA	TOTAL TTC
1	Armoires de rangement	3				
2	Chaises de formation	12				
3	Chaises visiteurs	8				
4	Sièges de bureau orthopédiques	5				
5	Table de réunion	4				
6	Pupitre	1				
7	Salon d'accueil	1				
8	Tables hautes	4				
9	Bureaux	9				
10	Chaises de salle de réunion	16				
11	Portes manteaux	6				
12	Repose pieds métallique	6				
13	Table de réunion GM	1				
14	Chaises pour table de réunion PM	16				
					Total HT	
					TVA	
					TOTAL TTC	

Montant Total Toutes Taxes Comprises en toutes lettres

Fait à le.....

Signature et cachet du soumissionnaire